

Inass, enfant martyr de tenanciers d'une boucherie halal et d'un kebab

écrit par Maxime | 24 juillet 2023



la petite disparue de l'A10 a été retrouvée 30 ans après, à l'époque retrouvée au KM 135 de l'autoroute A10. Aujourd'hui enfin la tombe restée fleurie par les habitants de Sèvres tout ce temps a un nom: INASS.-giroudon

Comment des parents peuvent-ils faire cela à leur enfant ?

Après le défilé sur un char de la mère de Nahel, ravie de tant d'honneurs, soutenue par des psy militants refusant d'aborder le syndrome de la Palestinienne, le rappel à nos mémoires du martyr de l'enfant retrouvée en 1987 sur l'A10 conduit à nouveau à s'interroger quant au rapport que certains "aliens" entretiennent avec leur progéniture...

<https://resistancerepublicaine.com/2023/07/03/des-psys-volent-a-la-rescousse-de-la-mere-de-nahel-psys-ou-militants-politiques/>

Ces gens venus d'ailleurs, dans tous les sens du terme, ne cessent de nous étonner...

Tous les soupçons se portent sur Halima Touloub, tenancière d'une boucherie halal et d'un kebab, dont l'ultra-violence relèverait de la folie.

Si elle a cessé cette activité, elle avait en tous cas la "gueule de l'emploi". La fréquentation de toute cette viande martyrisée a dû lui monter au cerveau.

Elle et son mari Ahmed n'ont divorcé qu'en 2010. Leurs affaires étaient prospères, Paris Match parle d'un couple de parfaits musulmans ayant fait leur "hadj", pèlerinage à la Mecque...

On n'a pas l'impression que ça leur ait pesé sur la conscience... En ont-ils une, d'ailleurs, ces gens-là ?

C'est grâce à l'ADN du frère, condamné pour des actes de violence, que la vérité émerge 30 ans après la mort de cette enfant, en 2018.

Jamais les parents n'eurent un remords en se rendant sur la tombe de la petite qu'entretenait le juge Domergue, très touché par cette affaire et qui s'était juré de retrouver les assassins.

Les parents, désormais âgés, n'ont été mis en examen qu'en avril 2023...

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/loir-cher/blois/la-petite-martyre-de-l-a10-les-parents-mis-en-examen-pour-actes-de-torture-et-de-barbarie-2755210.html>

Beaucoup déplorent la lenteur du gouvernement dans cette affaire. Il aura fallu 2 ans, notamment, pour que l'ADN du frère soit rapproché de celui de la petite victime. Beaucoup de temps perdu.

Et 5 ans pour la mise en examen... beaucoup de risques qu'ils n'aillent jamais en prison.



<https://www.parismatch.com/actu/faits-divers/elle-sappelait-inass-109536>

Elle s'appelait Inass



La tombe a toujours été fleurie à la date anniversaire du 9 septembre 1987. (...) un galet porte enfin le nom de « la petite inconnue de l'autoroute A10 ».

Son visage nous avait bouleversés. Trente ans après la découverte de son corps martyrisé sur l'A10, l'ADN a parlé et les parents monstrueux d'Inass sont arrêtés.

Parmi les milliers de pages de procédures qu'il a accumulées, il conserve précieusement une relique, un appel à témoins de 1987 avec cette seule question : « *Qui est-elle ?* » En dessous, la photo d'une toute petite fille, paupières closes, cheveux ébouriffés... L'air endormi, mais comme prisonnière d'un terrible cauchemar. Celui qui hante aussi la mémoire du juge Domergue. « *C'est le genre de dossier qui laisse une empreinte au fond du cœur jusqu'à la fin de ses jours* », lâche le magistrat. Gendarmes, légistes, maires, gardes champêtres, ils sont beaucoup à avoir gardé la même hantise. Impossible à oublier. Ils sont bien peu à avoir entendu le dénouement : « *Elle s'appelait Inass.* » Certains sont morts sans avoir eu la réponse. Georges Domergue, lui, était au volant de sa voiture dans les rues de Nice quand c'est arrivé. Alors, tout lui est revenu.

C'était l'été, l'époque où l'on a l'habitude de découvrir des chiens ou des chats abandonnés au bord des autoroutes. Ce 11 août 1987, c'est bien ce qu'ont d'abord cru voir les accoroutistes venus faucher l'herbe d'un talus. Il leur a suffi d'ouvrir la couverture bleue qui emballait l'étrange

paquet pour comprendre que ce n'était pas une de ces horreurs si banales. Une enfant gisait ici, vêtue d'un short, d'un chemisier et d'une robe de chambre à carreaux bleus. Et s'il y avait eu un animal mêlé à l'affaire, c'était la bête féroce qui lui avait infligé ces insoutenables morsures, jusqu'à lui arracher les tétons. Un singe, probablement...

Le peloton de gendarmerie de l'autoroute est aussitôt prévenu, puis la section de recherche (SR) d'Orléans et, enfin, le substitut du procureur, Pierre Bouyssic, de permanence ce jour-là. Enfin Georges Domergue, tout juste diplômé de l'Ecole nationale de la magistrature. La priorité est d'identifier la victime. Taille : 95 centimètres. Poids : 20 kilos. Age : entre 3 et 5 ans. Cheveux : courts et bouclés. Type maghrébin. L'autoroute Aquitaine, au bord de laquelle elle a été retrouvée, est d'ailleurs le chemin traditionnel du Maroc. C'est une première piste.



Halima Touloub, 64 ans, arrive au palais de justice de Blois, le jeudi 14 juin. Elle est mise en examen pour meurtre, recel de cadavre, violences habituelles sur mineur de moins de 15 ans.

L'autopsie, vite pratiquée, donne des haut-le-cœur. « La petite est morte non pas à cause d'un acte mais d'un état d'épuisement total. Ses souffrances sont multiples : morsures, prélèvements de chair cicatrisés, hémorragies, fractures anciennes et traces de fer à repasser. C'est une

martyre », raconte le juge d'instruction. Un mois plus tard, elle est enterrée à Suèvres, commune où son corps a été découvert. Ce 9 septembre 1987, une vingtaine de personnes suivent son cercueil de pin blanc. Kléber Cousin, le maire, a organisé la cérémonie avec l'aide de l'abbé Vannier. Sur une plaque mortuaire, il a fait graver ce message : « *A la mémoire de la petite inconnue de l'autoroute A10.* » Ce sera longtemps son seul nom. Monsieur le maire l'ignore encore, mais son village vient d'adopter une morte. Les gendarmes espèrent que l'enterrement sera un piège pour le tortionnaire, et que celui-ci ne résistera pas à se présenter ou à déposer des fleurs. Pendant un mois, à tour de rôle, depuis leur cachette, une maison aux volets fermés avec vue imprenable sur le portail vert du cimetière, ils scrutent les visages.

La morsure est celle d'une femme. La thèse de la mère ultra-violente, démente, est accréditée. A cette époque, l'ADN n'est pas encore un outil dans les mains de la police française. Il ne sera utilisé qu'à partir de 1998, onze ans plus tard, après l'affaire Guy Georges. Mais il y a d'autres techniques pour démasquer les assassins. Les morsures, surtout, vont se révéler décisives. « Des photos et une expertise sont réalisées. L'écartement de certaines dents permet de connaître de manière assez précise un profil dentaire », explique Domergue. La mâchoire est petite. Elle ne peut pas être celle d'un singe. Elle est celle d'une femme. La thèse de la mère ultra-violente, démente, est accréditée. Même si, pour les enquêteurs, il est difficile d'admettre qu'une mère « ait pu faire ça »... Le juge d'instruction lance une demande de signalement à l'ensemble des hôpitaux de France. Il cherche une patiente souffrant d'un déséquilibre avec cas de morsure humaine. Fin de non-recevoir. On lui oppose le secret médical.

Loïc Le Ribault, du Centre d'application et de recherche en microscopie électronique de La Teste, en Gironde, se

présente au parquet de Blois. Lui utilise les particules retrouvées sur les scellés, comme les grains de sable dans les poches de la robe de chambre. Ces particules pourraient provenir de la Déchetterie du Marchenoir, dans le nord du Loir-et-Cher. Un hélicoptère de la gendarmerie est réquisitionné. On fouille les cabanes, on frappe à la porte de nombreuses familles. « *Fiasco total , continue Domergue. Il aurait fallu deux mille hommes pour vérifier toutes les pistes... S'agit-il d'un enfant volé, acheté, issu d'une famille d'accueil ?* » Le magistrat privilégie deux voies d'enquête. D'abord locale. « *L'autopsie du bol alimentaire prouve que la petite avait mangé de la langue de bœuf et des haricots moins de douze heures avant sa mort. Ce qui corrobore l'idée de l'affolement et de la précipitation.* »

Dans cette perspective, il fait procéder à des investigations dans les milieux scolaires, auprès des services d'assistance sociale et des juges des enfants, et dans les brigades de gendarmerie. Elles n'ouvrent aucune piste. Le juge élargit l'enquête. Un appel à témoins avec la photo du visage et les marques (estompées) de sévices est diffusé dans les journaux d'Algérie, du Maroc et de Tunisie, ainsi que dans la communauté des gens du voyage. Puisque les écoles semblent n'avoir procédé à aucun signalement, la piste familiale est privilégiée. La mention Rhône Poulenc et un numéro de série sur la robe de chambre ont conduit la police jusqu'à Lyon. Peine perdue... Le vêtement est une contrefaçon produite en quantité innombrable.



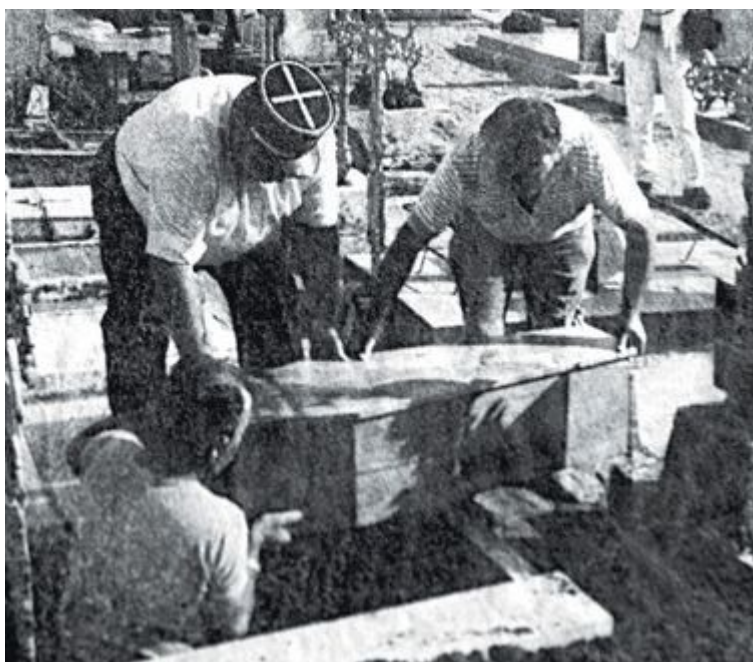
La boucherie Anfa (nom d'un quartier de Casablanca) de la famille Touloub à Villers-Cotterêts (Aisne).

Imprimée à plus de 100 000 exemplaires, la photo de la petite morte est placardée dans les gares, les aéroports et ce qu'on appelle encore les PTT. Ces premiers affichages donnent un seul résultat : un témoin se manifeste. Il affirme avoir vu un homme déposer « un paquet » sur l'autoroute A10, ce 11 août. Le juge manque tellement d'indices qu'il pense placer le témoin sous hypnose, dans l'espoir de l'aider à retrouver le numéro de la plaque d'immatriculation ! Idée qui ne sera pas retenue. « *La voiture était claire, de type break... On a donc pensé à une famille nombreuse.* » **Famille originaire d'Afrique du Nord, mère ultra-violente, souffrant de problèmes psychiatriques...** le juge d'instruction et la SR d'Orléans sont « tièdes », comme disent les enfants.

Ahmed et Halima Touloub sont des Marocains, originaires de Casablanca. La mère rentre régulièrement au pays pour donner naissance à ses enfants. D'abord deux filles. L'aînée a 5 ans et la cadette en a 2 quand naît Inass, le 3 juillet 1983. Elle est d'abord élevée au Maroc par sa grand-mère ; dix-huit mois après, en 1984, elle rejoint les Touloub à Puteaux. Est-ce le moment où commence son martyre ? Inass a très vite un petit frère, Anouar, qui naît en 1984. Puis un deuxième en 1986. Deux autres garçons vont

encore suivre, mais qu'elle ne connaîtra jamais. On ne sait même pas si elle fait encore partie de la famille lorsque celle-ci s'installe dans une maison, en bordure de cité, à Villers-Cotterêts, dans l'Aisne.

Les enfants Touloub ont-ils eux-mêmes entendu parler de cette grande sœur martyrisée ? Ont-ils vécu les mêmes supplices ? Ils sont scolarisés, vont au club de karaté, mais ne sont pas du genre à traîner. « *La mère, elle, c'est une vraie sorcière. Elle a les yeux du diable* », estime un jeune du même quartier. Giselle, une voisine, se souvient de l'avoir croisée à Soissons, où « *elle avait rendez-vous chez un psychiatre* ».



L'inhumation au cimetière de Suèvres, le 9 septembre 1987. © DR

Sur le papier, les Touloub sont des commerçants prospères. Ils ont ouvert une boulangerie, une épicerie puis une boucherie et un kebab. C'est la mère qui est aux fourneaux. La devanture annonce : « *Gros, demi-gros, détail. Traiteurs, couscous et tajine sur commande.* » La réalité est plus difficile. Les fils ont repris la boutique depuis qu'Ahmed est reparti, seul, à Puteaux. Les parents ont divorcé. Les clients sont rares : « *C'était pour dépanner, car ce n'était vraiment pas bon* », raconte un voisin. Aujourd'hui, tous les commerces sont à l'abandon. Mais le père, lui, a laissé un

bon souvenir. On l'appelle encore « Monsieur Hadj », car il a accompli le pèlerinage à La Mecque : un homme respecté, qui fréquentait la mosquée du bout de la rue et participait aux associations. *« Mais lorsqu'il parlait un peu trop aux clients, Halima sortait de sa cuisine comme une furie pour l'attraper »*, rapporte un autre client.

« Ce dossier a traversé des générations d'enquêteurs, explique le colonel Marc de Tarlé »

Les Touloub sont-ils devant leur téléviseur, le lundi 26 avril 1993, à 20 h 45, lorsque Jacques Pradel et Patrick Meney consacrent « Témoin numéro un », en prime time sur TF1, à cette affaire non élucidée ? *« Je m'en serais voulu de ne pas tout tenter »*, commente alors Etienne Daures, le nouveau procureur de Blois, venu lancer un appel à témoins dans l'émission. *« Le secret d'instruction n'existe pas dans ce cas »*, explique Domergue. L'horreur de ce que cette enfant a vécu et le bon sens commandent de passer outre. On peut l'accuser de sensationnalisme, mais l'enquête est effectivement relancée. Pour rien. Au point que, en 1997, un nouveau non-lieu est prononcé. Le délai de prescription, qui est alors de dix ans, court comme une horloge implacable. Un couperet que les enquêteurs veulent à tout prix retenir. Chaque nouvel indice peut repousser le délai. Alors, il faut trouver de quoi « faire vivre » l'affaire. *« Ce dossier a traversé des générations d'enquêteurs, explique le colonel Marc de Tarlé, qui a dirigé la SR d'Orléans. **Systematiquement, on cherchait les éléments nouveaux qui nous permettraient de retarder la deadline.** » **La découverte déterminante sera l'ADN.*** Soudain, les enquêteurs disposent de celui de la petite inconnue. Ils ont aussi ceux des parents, un quatrième a été relevé sur la couverture qui entourait le corps. Les gendarmes ont trouvé les hameçons qui leur manquaient. Pendant dix ans, ils vont attendre que « ça morde ». Et ça va mordre. A 260 kilomètres.

Officiellement, Inass est « repartie au Maroc, chez sa grand-mère ». En fait, c'est elle qui reposait depuis trente ans dans la tombe d'un petit village où elle n'aurait jamais dû mettre les pieds

En juin 2016, les fils Touloub gèrent la boucherie et le kebab de Villers-Cotterêts. Ils sont connus pour leurs accès de violence. L'un d'eux a refusé de rendre la monnaie à un client qui lui donnait un billet de 20 euros pour régler un tiramisu. Bagarre. Un autre s'embrouille avec le fils d'un restaurateur, client de la boucherie lui aussi. Cette fois, ça se termine à l'hôpital et Anouar Touloub écope de six mois avec sursis. Comme pour chaque personne soupçonnée ou condamnée pour un délit ou un crime, les gendarmes lui prélèvent de la salive à l'aide d'un Coton-Tige pour enregistrer son ADN dans le Fichier national automatisé des empreintes génétiques (Fnaeg). Ce répertoire a déjà fait ses preuves dans d'autres « cold cases », comme celui des disparues de Perpignan, qui a permis de condamner Jacques Rançon, plus de vingt ans après les faits. Mais dans l'affaire du fils Touloub, il n'y a aucun caractère d'urgence. La recherche sur le Fnaeg peut attendre. Elle attendra près de deux ans.

L'ADN d'Anouar va « matcher » avec le dossier de la petite inconnue de l'A10. Il est celui trouvé sur la couverture. En 1987, Anouar avait 3 ans. Il faudra encore plusieurs mois aux enquêteurs pour découvrir qu'il est le petit frère de la fillette inconnue qui, à l'époque, a totalement disparu. Après avoir figuré sur les passeports de ses parents et sur leur livret de famille, après avoir été inscrite dans une école maternelle où elle ne s'est jamais présentée... Officiellement, Inass est « repartie au Maroc, chez sa grand-mère ». En fait, c'est elle qui reposait depuis trente ans dans la tombe d'un petit village où elle n'aurait jamais dû mettre les pieds.

Des dizaines de familles ont été interrogées. « Je ne peux

pas vous dire si la famille Touloub en faisait partie. Ce dénouement me laisse un goût d'amertume : on aurait pu aboutir bien plus vite », continue de maugréer le juge Domergue. Pendant trente ans, il est allé se recueillir sur la tombe d'une inconnue à qui il avait promis justice. Une enfant martyrisée par les siens et chérie par tant d'étrangers. Plus aimée morte que vivante".